

ÉDUCATION ET HANDICAP



BONNES PRATIQUES DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF GREC

Athina Chatzigeorgiou

Ministère de l'éducation nationale, de la
recherche et des affaires religieuses
Direction de l'éducation spéciale

L'éducation spéciale en Grèce



- réglementée par la loi 3699/2008.
(complétée par des lois plus récentes et des décisions ministérielles)
- partie intégrante de l'éducation publique gratuite.
- obligatoire pour les élèves handicapés et / ou les besoins éducatifs spéciaux, de 5 à 16 ans.

L'état grec



reconnait le handicap:

- en tant que partie de l'être humain.
- comme un phénomène social et politique complexe.

s'engage à préserver, dans le cadre de l'éducation spéciale, les prestations suivantes:

- participation égale dans la société pour les handicapés et les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux.
- vie autonome et autonomie économique.
- la pleine consolidation de leurs droits à l'éducation et à l'inclusion sociale et professionnelle.

Élèves handicapés et / ou besoins éducatifs spéciaux



L'éducation spéciale est offerte aux élèves qui ont des difficultés à apprendre pour l'ensemble ou une partie de leur vie scolaire, en raison:

- problèmes sensoriels, mentaux, cognitifs et développementaux.
- troubles mentaux et neuropsychologiques.

Élèves handicapés et / ou besoins éducatifs spéciaux



Les élèves avec:

- maladie mentale
- troubles sensoriels de la vision et de l'audition
- handicaps physiques
- maladies chroniques non curables
- troubles de la parole
- difficultés d'apprentissage spéciales
- TDAH
- troubles du développement diffus (spectre de l'autisme)
- les problèmes de santé mentale
- handicaps multiples

Élèves handicapés et / ou besoins éducatifs spéciaux



Aussi, les élèves avec:

- difficultés cognitives, émotionnelles et sociales complexes
- comportement délinquant en raison d'abus, de négligence parentale et d'abandon ou de violence domestique
- élèves avec une ou plusieurs aptitudes mentales et talents spéciaux

Paramètres de l'éducation



- Pour préserver **l'équité et la qualité** de l'éducation, les élèves atteints de troubles du spectre autistique peuvent recevoir une formation dans les contextes suivants:



écoles ordinaires

(classe grand public, support parallèle individuel, classes inclusives)



écoles spéciales

Le cadre scolaire approprié est suggéré par les KEDDY après avoir évalué les besoins éducatifs spéciaux de chaque enfant.

Programmes éducatifs spéciaux - interventions



- ✓ Dans les établissements scolaires ordinaires ou spécialisés, les élèves suivent des programmes éducatifs spéciaux en fonction de leurs besoins éducatifs spéciaux, aussi longtemps que nécessaire ou pendant toute la durée de leur scolarité.
- ✓ Les écoles spéciales offrent également des programmes d'intervention, comme l'ergothérapie, l'orthophonie, la physiothérapie et tous les autres services qui assurent l'égalité de traitement, l'évaluation et le soutien pédagogique et psychologique.
KEDDYs peut également fournir de tels services.

Enseignement secondaire spécial

Écoles spéciales

Collèges spéciales
fréquentées par des
étudiants jusqu'à l'âge de
19 ans (4 années)



Lycées spéciales
fréquentées par les élèves
du niveau précédent (4
années)

Écoles professionnelles spéciales

Écoles
professionnelles
spéciales
inférieures et
supérieures unies
(4 + 4 ans)

OU

b. Ateliers d'éducation
et de formation
professionnelles
pour les besoins
particuliers
(EEEEK)

Éducation générale - Perspective inclusive



- ✓ En 2012, l'État grec a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ainsi que son Protocole facultatif, avec la loi 4074/2012.
- ✓ Approche inclusive de la législation grecque en matière d'éducation, conformément à l'article 24 de la Convention:
 - De plus en plus d'élèves handicapés et / ou ayant des besoins éducatifs spéciaux (y compris des élèves autistes) fréquentent l'école ordinaire avec le soutien approprié des enseignants spécialisés.
 - le retrait des obstacles éducatifs, l'égalité dans l'éducation, le respect de la diversité, une transition en douceur et une pleine intégration dans l'environnement éducatif et social

Éducation générale - Perspective inclusive



Dans ce contexte, la loi 4386/2016 (article 82, §5) introduit:

- Les élèves handicapés et / ou ayant des besoins éducatifs spéciaux qui suivent des cours inclusifs sont soutenus dans la classe ordinaire:
 - coopération des enseignants,
 - activités d'apprentissage différenciées,
 - adaptations appropriées au matériel pédagogique fourni à l'élève et à l'environnement éducatif



➤ Loi 4386/2016 (Article 82, §3):

- Les programmes de coéducation peuvent être mis en œuvre conjointement par des écoles spécialisées et ordinaires. Ils peuvent avoir la forme de:

- a) des activités organisées (par exemple, sports, arts).
- b) les programmes conjoints d'activités scolaires (environnement, santé, éducation culturelle, programmes de formation professionnelle ou programmes européens (par exemple Erasmus +, eTwinning, etc.)).
- c) la participation des élèves autistes aux enseignements spécifiques dispensés dans les écoles ordinaires.
- d) co-enseigner une leçon (par exemple, une partie théorique est présentée dans l'école ordinaire et la partie de laboratoire mise en œuvre dans le laboratoire de l'école spéciale).

Programmes de co-éducation



- Les programmes de co-éducation visent à:
 - le développement et l'autonomisation des compétences sociales, linguistiques, communicatives et interpersonnelles des élèves autistes.
 - l'amélioration de l'estime de soi et augmentation de l'intérêt pour l'apprentissage.
 - la sensibilisation de tous les élèves, à travers des processus actifs, aux questions de solidarité, d'égalité et de justice sociale.

Ces programmes fonctionnent simultanément comme des pratiques visant à prévenir des phénomènes tels que la violence à l'école (intimidation) et le racisme.

Violence scolaire - élèves autistes



- La violence à l'école est un phénomène rencontré dans les écoles et peut avoir un impact négatif sur le processus d'apprentissage et le développement psychologique et émotionnel des élèves.
- Les élèves autistes peuvent être ciblés en tant que victimes d'intimidation ou être parfois considérés comme des délinquants en raison de leurs difficultés de communication sociale, de compréhension, de traitement sensoriel et de leurs intenses intérêts.

Violence scolaire - élèves autistes



1. Réseau de prévention et de lutte contre les phénomènes de violence et d'intimidation à l'école
 - Matériel éducatif pour les enseignants, les élèves et les parents
 - Formation des enseignants
 - Réunions informatives, communiqués de presse, spots télévisés
 - Recherche sur l'évaluation périodique du phénomène
 - Formulaire d'inscription en ligne pour les incidents de violence et d'intimidation à l'école

Violence scolaire - élèves autistes



2. Programmes conjoints d'activités scolaires

- programmes de prévention de la violence à l'école
 - gestion des relations interpersonnelles entre élèves
 - acceptation de la diversité
-
- Renforcer la personnalité des élèves
 - augmenter leur estime de soi
 - leur permettre de résoudre eux-mêmes les conflits - les aider à adopter une attitude positive envers la vie.

Violence scolaire - élèves autistes



3. Semaine thématique dans les collèges
activités et sensibilisation des élèves sur diverses questions
- promotion de la santé et du bien-être des élèves
 - les élèves sont considérés comme des personnes ayant des besoins et des préoccupations affectifs et sociaux



Merci pour votre attention

